



Document	Revue de l'avocat 2021 p. 54
Auteur(s)	François Bohnet, Blaise Carron
Titre	Formation en Droit du bail / Prozessieren im Mietrecht
Publication	Revue de l'avocat: L'organe professionnel de la Fédération Suisse des Avocats
Page	54
Editeur	Schweizerischer Anwaltsverband
ISSN	1422-5778

FORMATION EN DROIT DU BAIL / PROZESSIEREN IM MIETRECHT

Introduction

Le droit du bail: une matière à la fois sociale et technique, aux enjeux sociétaux importants, qui requiert des compétences théoriques et pratiques bien spécifiques. La FSA l'a parfaitement compris, en lançant en été 2019 la première volée d'avocats spécialistes FSA en droit du bail. Les soussignés ont eu l'honneur de diriger cette formation suivie par une vingtaine d'avocates et d'avocats et dispensée par des spécialistes du domaine. Elle était encadrée par une commission de la FSA composée de Mes Lachat, Siegrist et Wermelinger. Le programme portait non seulement sur des aspects juridiques et économiques du droit du bail à loyer et à ferme, mais aussi sur la PPE, bien des clients sollicitant fréquemment des conseils ou de l'accompagnement procédural dans ces deux domaines.

C'est là l'origine des contributions réunies dans le présent numéro de la revue de l'avocat. Les sujets démontrent l'actualité sans cesse renouvelée du droit du bail. Me Magistrini et Me Wyssen traitent du sujet (urticant) des punaises de lit. Me Gurbanov et Me Volper évoquent les difficultés créées par les plateformes numériques en lien avec des objets loués. La jurisprudence la plus récente du Tribunal fédéral a inspiré Me Rubli et Me Montalto en lien avec le calcul du rendement net. Quant à Me Morard-Purro et Me Salomé Daina, elles se sont attelées à la question de la pénurie, concept récemment discuté dans plusieurs régions de Suisse. Me Gigon et Me Rodigari traitent des difficultés particulières engendrées par la pluralité de locataires. Me Djurdjevac Heinzer et Me Perrier évoquent la question des slogans aux balcons, remise sur le devant de la scène lorsqu'ont fleuri les banderoles orange avant et pendant la votation du 29.11.2020 sur l'initiative «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement». Enfin, alors que l'immobilier constitue toujours un produit d'investissement privilégié, Me Plattner et Me Carron évoquent les questions qui se posent lorsque l'immeuble acquis est destiné à la location.

Les soussignés ont vécu une première expérience très enrichissante, marquée non seulement par une formation exigeante mais aussi (et surtout?) par des liens humains étroits créés entre consœurs et confrères, essentiels pour la résolution des litiges entre bailleurs et locataires. Preuve en est que toutes les contributions ont été réalisées à quatre mains.

François Bohnet &
Blaise Carron